



# DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

## Commune de Saint-Christol

40 route de Mézilhac  
07160 SAINT-CHRISTOL  
Téléphone : 04 75 29 23 69  
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

Présents : Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Erika COULOMB, Nicolas FREYDIER, Jean-Luc GROUSSET, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Guy MILLER

Excusée : Anne-Sophie PETREL donne pouvoir à Karine BROSSE

Le Conseil Municipal de Saint-Christol (07), légalement convoqué s'est réuni le vendredi 4 avril 2025 dans la salle de la mairie à 20 h.

**1/ Désignation d'un secrétaire de séance : Danielle COULOMB.**

**2/ Approbation du PV du conseil municipal du 7 mars 2025 à l'unanimité.**

**3/ Dossiers soumis à délibération :**

**1) Vote du compte de gestion 2024**

Le compte de gestion 2024 fourni par le SGC (service de gestion comptable) est en tous points identique au compte administratif de la commune. Après délibération, le compte de gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2) Vote du compte administratif 2024**

Danielle COULOMB présente les réalisations de l'année 2024 et soumet à l'approbation le compte administratif 2024, suivant :

résultat de clôture du fonctionnement : excédent de 104 156,35 €  
résultat de clôture de l'investissement : déficit de 52 330,01 €

soit un résultat final excédentaire de 51 826,34 €.

Le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité.

**3) Affectation des résultats 2024**

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes étant excédentaires (1 997,65 €), ils seront retranchés du déficit d'investissement de 52 330,01 €.

Il convient d'affecter 50 330,36 € au compte 1068 en recettes d'investissement et la somme de 53 823,99 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après délibération, l'affectation des résultats 2024, telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

**4) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2025**

Les taux nationaux d'imposition des taxes locales pour 2025 restent identiques à ceux de 2024. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de taxes

locales directes et de se conformer aux taux d'imposition 2025, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 34,89 %
- taxe foncière sur le non bâti : 71 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,23 %.

**5) Vote du budget primitif 2025**

Danielle COULOMB présente au conseil municipal la proposition de budget pour 2025 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	230 500 €	230 500 €
Investissement	161 700 €	161 700 €
Total	392 200 €	392 200 €

Le budget primitif 2025 est voté à l'unanimité.

**6) Demande de subvention de l'association The Holly Air des Ollières**

L'association The Holly Air est invitée pour la réception en l'honneur de la fin des travaux de rénovation du temple et à ce titre, le Maire propose de lui attribuer une subvention de 250 € pour le dédommagement des frais de déplacement.

Adoption à l'unanimité de cette délibération.

**7) Adhésion de la commune de SILHAC au SIVU SAIGC.**

La commune de Silhac demande son adhésion au SIVU SAIGC. Cette adhésion doit être adoptée par l'ensemble des communes adhérentes à ce syndicat.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**8) Modification des statuts du SIVU SAIGC**

Le SIVU SAIGC en charge du soutien à l'informatique et aux secrétariats de mairie a déménagé sur Gluiras en février 2025. Ce déménagement entraîne la modification des statuts qui devrait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**9) Adhésion à la Fondation du Patrimoine, Délégation Ardèche**

La commune a sollicité à plusieurs reprises l'aide de la fondation du patrimoine, le dernier en date concerne le projet de réhabilitation du temple.

En remerciements de cette aide, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine de la délégation Ardèche et de verser une cotisation de 100 €.

**10) Réalisation d'un crédit-relais auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche**

Les travaux de rénovation du temple arrivent à leur terme. La trésorerie de la commune ne permet pas à ce jour de payer le solde des factures en l'absence du versement des subventions. Un crédit relais de 30 000 € est donc nécessaire pour assurer la transition. La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche consentit ce prêt pour 2 ans avec un taux de 2,76 %, sans frais de dossier.

Avis favorable à l'unanimité pour la signature de ce prêt.

**11) Autorisation de signature de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Les collectivités locales sont dans l'obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de transmettre par voie électronique l'ensemble des actes, telles que les délibérations au représentant de l'Etat.

Pour ce faire, la commune doit faire l'acquisition d'un certificat électronique auprès de Berger Levraud et signer une convention avec la sous-préfecture de Tournon pour encadrer cette télétransmission.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et lui donne pouvoir pour signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

#### **12) Aménagement de places de stationnement à Sartron**

La délibération n° 24-14 a acté le projet d'acquisition de la parcelle n° B-0460 pour la réalisation de places de stationnement réservées aux locataires des logements communaux de Sartron afin de faciliter la circulation sur la RD 277 avec le passage de camions et pouvoir permettre aux cars scolaires de remonter plus haut dans la vallée. La réalisation des travaux sera effectuée par DURAND TP.

Une demande de subvention dans le cadre du dispositif Atout Ruralité sera déposée auprès du Département et le Fonds de concours de Val'Eyrieux sera également sollicité pour aider au financement de ce projet qui devrait faciliter le passage de cars scolaires et de gros camions sur la départementale 277.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et, demande au Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès du Département et de Val'Eyrieux.

#### **4/ Questions diverses**

Les travaux du temple touchent à leur fin. Une réunion de chantier a eu lieu avec l'entreprise pour leur demander de reprendre la pose des chéneaux qui ne remplissent pas complètement leur rôle lors de fortes pluies. Ces travaux se dérouleront prochainement et permettront également de lasurer les bandaux. Un muret en pierre sèche entourera la partie bétonnée à l'arrière du temple pour recouvrir le delta MS mis en place afin d'éviter les remontées d'humidité.

Pour rappel une réception est organisée pour la population et les personnes qui ont participé à la collecte le 12 avril 2025 à partir de 18h au cours de laquelle la chorale The Holly Air des Ollières donnera un concert.

Quelques travaux de mini pelle sont à prévoir pour des petits chantiers sur nos routes communales, notamment revoir la sortie de l'évacuation de l'aqueduc situé sur la route des Pizes.

Des travaux de goudronnage à froid seront aussi réalisés pour boucher les trous en formation avant la réalisation de travaux plus importants par les Goudronneurs Ardéchois.

Quelques mobilier des gîtes ont été remplacés : table extérieure, frigo, tapis, grill, etc...

La séance est levée à 21 h 30 Prochain conseil municipal le vendredi 13 juin 2025 à 20 h.

Le Maire,  
Nicolas FREYDIER.

La secrétaire de séance,  
Danielle COULOMB

